
Thème de regards croisés

Chapitre 6 – Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

I. Les fondements de l'intervention publique :

A. Une société inégalitaire :

1. La mesure des inégalités économiques :
2. La dynamique des inégalités :
3. Le caractère cumulatif des inégalités :

B. La justice sociale :

Classe inversée

1. L'égalité, fondement de la justice sociale :
2. L'égalité de quoi ?
3. Des conceptions contradictoires de justice sociale :

II. Les mesures de redistribution :

A. La protection sociale :

Classe inversée

1. La logique de la protection sociale :
2. Le système français de protection sociale :

B. la fiscalité et les services collectifs :

1. L'impact de la fiscalité :
2. L'impact des services collectifs :

C. La lutte contre les discriminations :

1. Les discriminations :
2. Les politiques de lutte :

III. Une intervention en débat :

A. Une intervention sous contrainte :

B. Les crises de l'intervention publique :

1. Une crise d'efficacité :
2. Une crise de légitimité :

Document 1 Les inégalités de revenu (doc 2 p.342 Bordas)

L'évolution du revenu disponible des ménages français entre 2008 et 2015 (montants annuels en euros)		
	2008	2015
Revenu disponible moyen	36 970	36 300
Revenu disponible médian	36 660	30 040
1 ^{er} décile (D1)	13 810	13 630
9 ^e décile (D9)	63 830	63 210
Coefficient de Gini	0,346	0,348
Top 1% (pour une personne seule)	Au moins 84 500	Au moins 106 200

Source : enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2008 à 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA.

Des limites du rapport interdécile au coefficient de Gini

[Avec le rapport interdécile] on prend deux niveaux de revenu à deux points précis de la distribution. Du coup, on ne dit rien de ce qui se passe à côté. Ainsi, les valeurs de D9 et de D1 peuvent très bien rester inchangées si seuls les revenus des 1 % les plus riches progressent. On dira que les inégalités n'ont pas évolué alors qu'en pratique les plus riches se sont enrichis. [...] Il se passe bien sûr le phénomène inverse si les revenus des 5 % les plus pauvres s'accroissent : les inégalités se réduisent mais on ne le voit pas. Pour remédier aux limites des rapports interdéciles, les scientifiques font des calculs encore plus compliqués [...]. Le plus connu des indices ainsi calculés est le coefficient de Gini (inventé par Corrado Gini, un statisticien italien). L'exercice consiste à comparer l'écart entre la distribution des revenus à un moment donné et une situation théorique d'égalité. [...] On peut ainsi faire un état des lieux de la répartition des revenus qui prend en compte ce que gagne chaque fraction et non simplement des déciles : l'indice de Gini est sensible à toutes les évolutions. ■

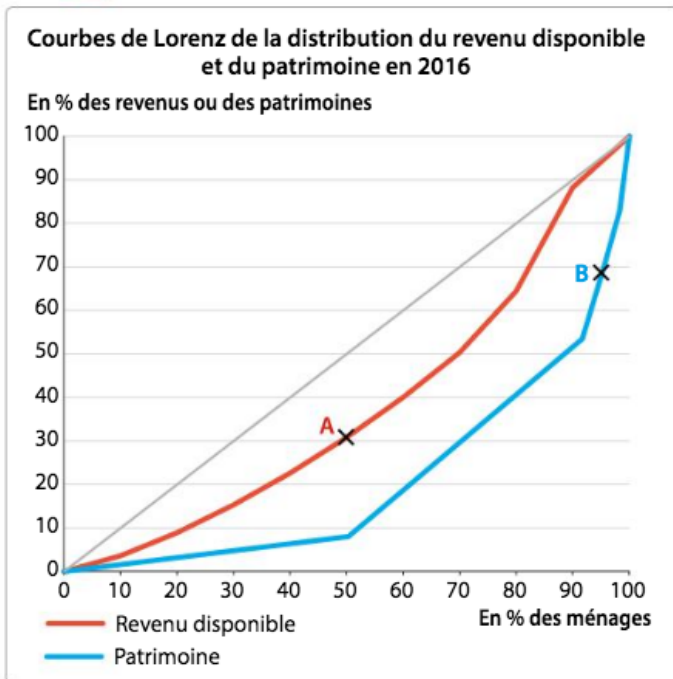
Louis Maurin, « Comment mesurer les inégalités de revenu ? », www.inegalites.fr, 29 août 2016.

OUTILS SES

Les **déciles** permettent de diviser un effectif en dix parts égales.
Le **coefficient de Gini** permet de mesurer l'importance des inégalités de revenu ou de patrimoine. Il s'établit entre 0 et 1. Plus le chiffre se rapproche de 1, moins les inégalités sont fortes.
Le **top 1%** désigne les 1% les plus riches d'une population.

- 1 • **Lire** Que signifient les données de 2015 ?
- 2 • **Calculer** Calculez les rapports interdéciles en 2008 et en 2015. Que constatez-vous ? [Savoir-faire 10 p. 416](#)
- 3 • **Analyser** Vos résultats sont-ils cohérents avec les données du coefficient de Gini ? [Savoir-faire 11 p. 418](#)
- 4 • **Argumenter** Quelles sont les limites du rapport interdécile d'après le texte ?

Document 2 La concentration des revenus et du patrimoine (doc 3 p.343 Bordas)



OUTILS SES

La **courbe de Lorenz** permet de mesurer la dispersion d'une ressource économique en fonction des ménages (classés en déciles). Plus les inégalités de revenu ou de patrimoine sont importantes, plus la courbe de Lorenz s'éloigne de la diagonale qui représente l'égalité parfaite.
[Savoir-faire 11 p. 418](#)

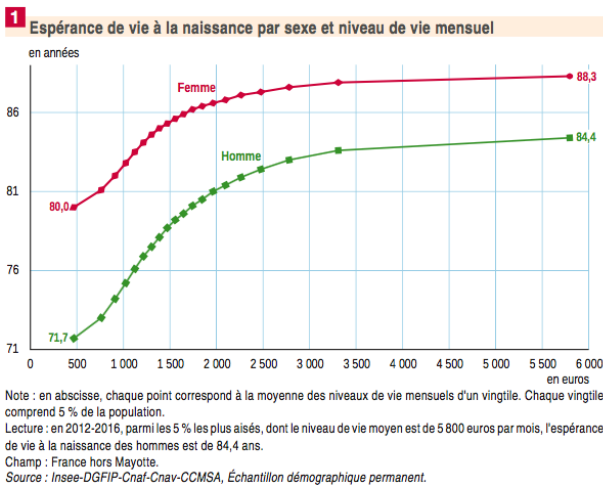
- 1 • **Expliquer** À quoi sert une courbe de Lorenz ?
- 2 • **Déduire** Que représente la diagonale ?
- 3 • **Lire** Que signifient les points A et B ?
- 4 • **Analyser** Quelle est la courbe de Lorenz la plus inégalitaire ? Comment le savez-vous ?

Source : Observatoire des inégalités, Rapport sur les inégalités en France, 2019.

Document 3 La dynamique des inégalités

1. Donnez la signification des valeurs de l'Europe en 1900 et en 2010.
2. Pourquoi cette valeur nous renseigne-t-elle sur le niveau des inégalités dans les deux régions ?
3. Périodisez l'évolution des inégalités en Europe et aux Etats-Unis.
4. Comment expliquez-vous les différences constatées entre les deux régions ?

Document 4 Les inégalités sociales



1. Montrez la signification des valeurs pour un niveau de vie de 500€
2. Montrez que l'espérance de vie est corrélée avec le sexe et le niveau de vie.
3. Quelle corrélation est la plus forte ?
4. Donnez deux explications possibles pour chacune des corrélations.

Document 5 La corrélation des revenus parents-enfants

Selon un rapport de Standard Life Investments, les futurs revenus des enfants seraient liés au statut social des parents. Cela favoriserait les inégalités dans les pays développés. Tout se jouerait donc dès la loterie des naissances. C'est en tout cas ce qu'affirme le rapport publié mercredi par Standard Life Investments : il existerait une corrélation importante entre les revenus des parents et ceux de leurs enfants. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, mais aussi l'Italie et la France détiennent les coefficients (voir graphique ci-dessous) les plus importants. Toutefois, la relation existerait également - dans une moindre mesure - pour les économies scandinaves, en Australie, en Allemagne et au Canada.

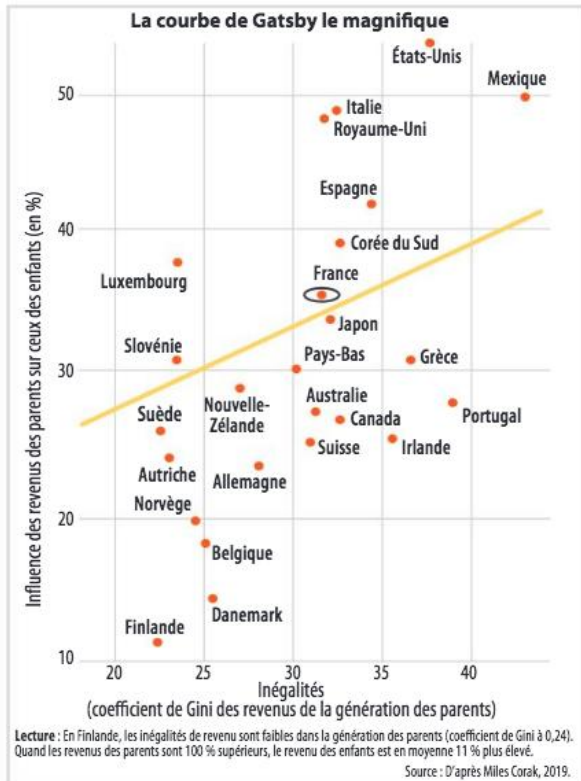
"La courbe de Gatsby"

Pour comprendre ce lien étroit, les observateurs utilisent fréquemment une courbe, baptisée par l'économiste Alan Krueger "courbe de Gatsby" en référence au fameux roman de Fitzgerald "Gatsby le magnifique". Elle y indique que le coefficient d'inégalités se calcule en fonction de deux facteurs : l'inégalité des revenus sur une génération entière d'un pays mesurée par l'indice de Gini (axe horizontal : 0 = égalité parfaite, 1 = inégalité parfaite), et la mobilité économique intergénérationnelle mesurée par la corrélation de revenus parents - enfants (axe vertical : 0% = aucune corrélation, 100% corrélation parfaite). On y retrouve également des pays comme la Suède, la Nouvelle-Zélande, ou encore le Japon : les pays

les plus développés sont ceux où il existe les plus grandes inégalités.

Des inégalités héréditaires ?

Les nations avec les plus grandes inégalités de revenus ont tendance à être des pays dans lesquels la plus grande partie des avantages - mais surtout des désavantages économiques - est transmise par les parents à leurs enfants. Comme si les inégalités devenaient héréditaires. "Aborder la faible mobilité économique est un défi majeur pour les pays riches", remarque Jeremy Lawson, le principal auteur du rapport et économiste pour Standard Life. Ces inégalités constituent autant de défis majeurs pour les pays les plus touchés.



Les USA et le Royaume-Uni, mauvais élèves ?

La première puissance mondiale paye cher son déclin industriel. Au pays de l'oncle Sam, les chercheurs se sont intéressés de près à trois décennies où les gains réels de revenus étaient les plus faibles. Ils ont étudié la proportion des trentenaires ayant gagné plus que leurs parents à cet âge, et ils ont constaté une forte tendance à la baisse : seulement 50% des enfants nés dans les années quatre-vingt ont gagné plus que leurs parents au même âge, contre près de 80% pour les enfants des années cinquante. Le Midwest américain reste l'une des zones les plus touchées : seulement 41% des enfants nés en 1984 ont gagné plus que leurs parents, contre 95% pour ceux nés en 1940.

Mais le Royaume-Uni reste encore plus rigide socialement. Presque 50% des avantages économiques que les parents aisés détenaient sur les parents pauvres se transmettent à leurs enfants. Une étude de l'OCDE révèle également que la Grande-Bretagne fait partie des pays où les antécédents socio-économiques semblent avoir le plus d'impact sur la performance des élèves et des étudiants.

Le modèle chinois

De son côté, la Chine s'intéresse de plus en plus à l'augmentation des inégalités entre les générations. Parmi les plus grandes économies au monde, seul le Brésil la dépasse en termes d'inégalité des revenus. Mais la Chine possède une mobilité économique : au cours des quatre dernières décennies, une croissance rapide a entraîné une diminution du nombre de ménages restant dans la même fourchette de revenus pendant plusieurs années. De quoi faire saliver les générations futures.

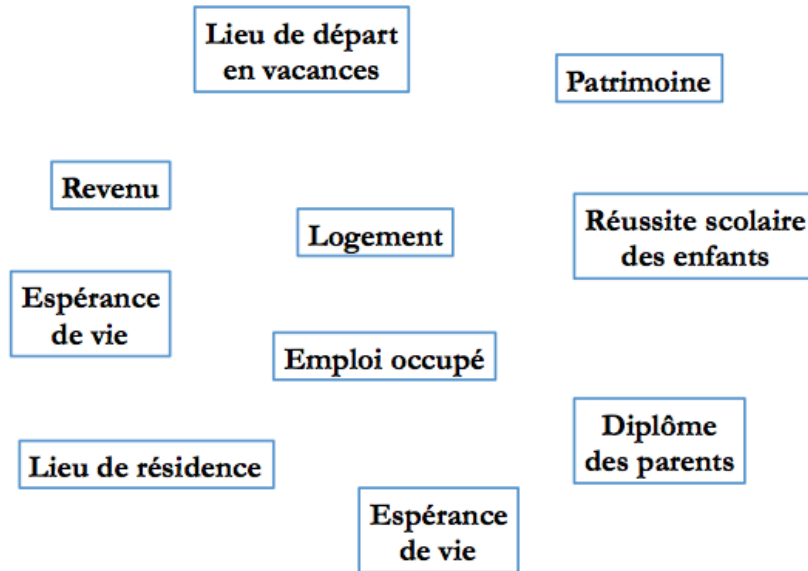
« Quelle influence les parents ont-ils sur notre niveau de vie ? », Alexandre Gadaud, La Tribune, 29/06/2017

1. Quel constat font les auteurs de l'étude présentée dans l'article ?
2. Illustrez ce constat avec deux pays issus du graphique en exprimant les données.
3. Que traduit cette relation sur les inégalités entre générations ?

4. Quelle différence le texte établit-il entre le modèle anglo-saxon et le modèle chinois ?

Exercice d'application :

Complétez ce schéma par des relations causales représentées par des flèches.



Documents Partie I. B. Classe inversée

Travail préparatoire

Vidéo Decod'Eco A la recherche de la justice sociale

<https://www.youtube.com/watch?v=9TmP6Y0WJgU&t=4s>

1. Pourquoi est-il difficile de se mettre d'accord sur les principes de justice sociale ?
2. Montrez que la conception marxiste défend un égalitarisme strict.
3. Comment l'utilitarisme justifie-t-il les inégalités ?
4. Pourquoi la position de John Rawls peut-elle être qualifiée d' « égalitarisme libéral » ?
5. L'économiste Amartya Sen a imaginé le dilemme moral suivant : « soit une flûte qu'il faut attribuer à un seul parmi trois enfants. Le premier déclare la mériter parce qu'il est le seul à savoir en jouer ; le second clame qu'il est le seul à ne pas avoir de jouet ; le troisième affirme qu'il a fabriqué l'objet de ses propres mains.
 - a. A qui attribueriez-vous la flûte ? Pourquoi ?
 - b. Reliez chaque solution au dilemme à l'une des conceptions de justice sociale vue dans la vidéo.

Travail de groupe

Exercice 1

Attribuez chaque citation à son auteur et au courant théorique correspondant.

A. John Stuart Mill (1806-1873)	1. « De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins. »	a) Libertarisme
B. John Rawls (1921-2002)	2. « Un État minimal, limité de façon étroite aux fonctions de protection contre la violence, le vol, l'escroquerie, et pour assurer le respect des contrats privés, est justifié. Toute extension de ces fonctions viole le droit des individus à ne pas être contraints, et est donc injustifiée. »	b) Égalitarisme strict
C. Karl Marx (1818-1883)	3. « La morale est l'utilité ou principe du plus grand bonheur. »	c) Utilitarisme
D. Robert Nozick (1938-2002)	4. « Nous ne méritons pas notre place dans la répartition des dons à la naissance, pas plus que nous ne méritons notre point de départ initial dans la société. »	d) Égalitarisme libéral

Exercice 2

Une vente de gâteaux est organisée dans un lycée pour réduire les coûts d'un voyage scolaire. Les organisateurs doivent décider de la façon la plus juste de répartir les recettes. Les organisateurs doivent décider de la façon la plus juste de répartir les recettes. Reliez chacune des 4 solutions possibles à la conception de justice sociale correspondante.

- Les élèves les plus motivés et intéressés par le voyage reçoivent une somme plus importante.
- Les élèves les plus pauvres reçoivent une somme plus importante.
- L'élève qui a réalisé le plus de vente reçoit toute la somme.
- Chaque élève reçoit une même somme + une somme proportionnelle aux ventes qu'il/elle a réalisées.

Exercice 3 Complétez le tableau suivant

Mesure prise par le Gouvernement	Type d'égalité visée	Conception de justice sociale
Impôt de solidarité sur la fortune		
Suppression des taxes foncières (sur la propriété immobilière)		
École publique et gratuite		
La loi oblige les établissements scolaires à mettre en place des équipements pour accueillir les élèves handicapés		
Bourses scolaires au mérite		
Bourses scolaires sur critères de ressources des familles		
Loi sur la parité en politique obligeant les partis à présenter autant de femmes que d'hommes aux élections		
Projet de création d'une allocation minimale universelle pour tous les citoyens sans condition		

Exercice 4

On veut oublier d'abord que l'égalité promue par la Déclaration des Droits de l'Homme était celle des droits. Aucun révolutionnaire n'imaginait abolir les distinctions entre individus. [...] Par un glissement subtil, tout est fait pour nous faire croire que notre devise républicaine réclame l'égalité des conditions – c'est-à-dire l'égalité économique. [...]

Il faut défendre les inégalités. [...] Un système trop redistributif brise les incitations en donnant de façon imméritée à certains tout en privant les autres du fruit de leurs efforts. [...]

À trop s'intéresser à l'égalité observée à un moment donné, nous oublions l'essentiel : ce sont moins les inégalités sociales qui sont préoccupantes que l'absence d'espoir de mobilité. Ce n'est pas l'écart qui importe, mais les trajectoires. L'inégalité, si elle est maîtrisée et surtout si elle laisse la possibilité d'évolution, est un puissant levier de dépassement de soi. Elle n'est rien d'autre au fond que l'expression de cette « quête

du bonheur » reconnue comme un droit fondamental par la constitution américaine. Les inégalités sont la conséquence des efforts individuels, des chemins singuliers empruntés par des êtres poursuivant leurs propres objectifs.

Nous ne serions pas obsédés par le thème des inégalités si la dynamique sociale n'était pas bloquée. C'est elle qu'il faut relancer. Croire qu'il suffirait d'aplanir les différences, briser les élans et hausser de force les moins favorisés pour harmoniser le corps social est une erreur grave. Vouloir l'égalité parfaite, c'est nécessairement expliquer aux meilleurs, aux entrepreneurs, aux plus intelligents, aux courageux, qu'ils doivent faire le deuil de leurs rêves et de leur énergie. Si trop d'inégalités dégradent le bien-être des populations, ayons le courage de dire que trop d'égalité rend aussi profondément malheureux. Mieux vaut l'inégalité en mouvement qu'une égalité immobile.

Olivier BABEAU, « Plaidoyer pour les inégalités », *Le Figaro*, 24 septembre 2019.

1. Quels sont les arguments de l'auteur pour défendre les inégalités ?
2. Quel type d'égalité l'auteur privilégie-t-il ?

Exercice 5

Le concept d'égalité des chances est séduisant. Mais signifie-t-il que l'inégalité des résultats est hors sujet ? Selon moi, la réponse est non. Afin de comprendre pourquoi, notons d'abord la différence entre les deux concepts. Fondamentalement, l'inégalité des chances se situe « avant », au point de départ, qui devrait être le même pour tous ; en revanche, une large part de l'activité redistributive porte sur les résultats, donc se situe « après ». Ceux qui disent que l'inégalité des résultats est hors sujet jugent illégitime de se préoccuper de l'« après » ; de leur point de vue, du moment où l'on a égalisé le terrain où se déroule la course de la vie, il ne faut pas enquêter sur les résultats. A mon avis, c'est faux, pour trois raisons.

La première est que la population, dans son écrasante majorité juge inacceptable l'indifférence totale à ce qui se passe après que le coup d'envoi de la course a été tiré. Il est possible que quelqu'un fasse de gros efforts mais joue de malchance. Supposons que certains trébuchent et sombrent dans la pauvreté. Dans toute société dotée de quelque humanité, on leur viendra en aide.

Mais l'importance des résultats va bien au-delà de ces considérations, ce qui nous amène à la deuxième raison de nous préoccuper de leur inégalité. L'égalité des chances a deux formes bien distinctes : elle peut être « concurrentielle » ou non-concurrentielle ». La seconde garantit à tous des chances égales de réaliser leurs projets de vie indépendants. Pour rester dans l'analogie avec le sport, elle donnera à chacun la possibilité de passer de brevet de natation. En revanche, l'égalité des chances « concurrentielle » signifie seulement que nous aurons tous des chances égales de participer à une course – à une compétition de natation – où les prix sont inégaux. Dans ce cas, qui est le plus courant, il y a des récompenses inégales après la course, et c'est là que l'inégalité des résultats apparaît. C'est parce que la répartition des prix est extrêmement inégalitaire qu'il nous paraît si important d'assurer l'équité de la course. Et la structure des récompenses est, pour l'essentiel, un construit social. Ce sont nos modes d'organisation économiques et sociaux qui déterminent si le gagnant recevra une couronne de laurier ou 3 millions de dollars (le premier prix dans le tournoi de tennis de l'US Open en

2014). La détermination de la structure des récompenses est la préoccupation principale de ce livre.

Enfin, nous avons une troisième raison de nous soucier de l'inégalité des résultats : elle alimente directement l'inégalité des chances – à la génération suivante. Les résultats de la course actuelle influent sur les conditions initiales de la prochaine, l'après d'aujourd'hui détermine l'avant de demain. Les bénéficiaires de l'inégalité des résultats aujourd'hui peuvent transmettre à leurs enfants un avantage injuste pour demain.

Antony Atkinson, *Inégalités*, Seuil, 2016

- 1. De quel type d'égalité la notion d' « égalité des résultats » est-elle synonyme ?**
- 2. Expliquez la phrase soulignée.**
- 3. Expliquez les trois raisons qui poussent l'auteur à défendre l'égalité des résultats contre l'égalité des chances.**
- 4. Montrez que les deux textes précédents reposent sur des conceptions opposées de justice sociale.**

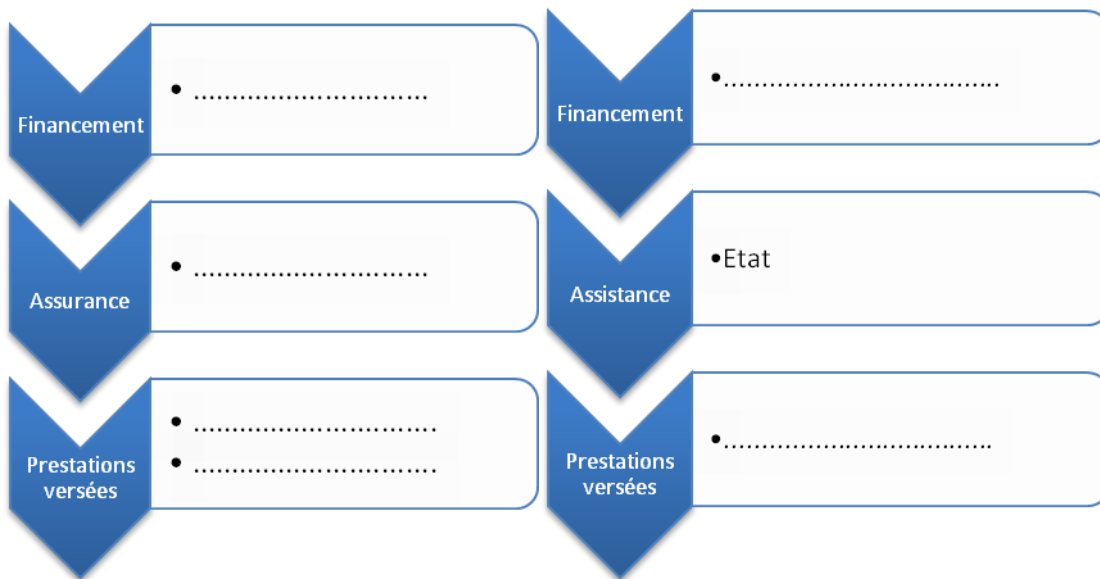
Documents Partie II. A. classe inversée

Travail préparatoire

Vidéo « dessine-moi l'éco – qu'est-ce que la protection sociale ? »

<http://dessinemoileco.com/la-protection-sociale/>

1. relevez la définition de la protection sociale.
2. quels sont les différents risques sociaux ?
3. parmi les prestations sociales, quelle est la logique de fonctionnement des prestations d'assurance ?
4. donnez des exemples de prestations sociales d'assurance.
5. parmi les prestations sociales, quelle est la logique de fonctionnement des prestations d'assistance ?
6. donnez des exemples de prestations sociales d'assistance.
7. quelle est la logique des prestations sociales universelles ?
8. reliez chaque type de prestation à la forme d'égalité qu'elle met en œuvre.
9. quelles prestations sont versées par la Sécurité sociale ?
10. quelle différence faites-vous entre la Sécurité sociale et les mutuelles d'assurance ?
11. quelles sont les deux grandes sources de financement de la protection sociale ?
12. à quelle logique, d'assurance ou d'assistance, correspond chacune d'elles ?
13. complétez le schéma suivant avec les termes :
Cotisations sociales, impôts (CSG), pensions de retraites, RSA, Sécurité sociale, couverture santé,



Travail sur dossier documentaire

Exercice 1 Cochez la bonne case

	Logique d'assurance	Logique d'assistance
Allocation de retour à l'emploi (allocation chômage)		
Minimum vieillesse		
Couverture maladie universelle (personnes sans couverture de base)		
Pension de retraite		
Allocation logement		
Allocation parent isolé		
Allocations familiales sous condition de ressource		
Revenu de substitution en cas d'accident du travail		
Revenu de solidarité active (RSA)		

Exercice 2

En cinquante ans, le système français de protection sociale a gardé son nom et sa structure, mais s'est trouvé fortement transformé et dualisé¹. Les mesures adoptées tendent à séparer les populations couvertes en deux groupes : ceux qui relèvent de l'assurance (ayant suffisamment contribué pour bénéficier des prestations d'assurance sociale) et ceux, de plus en plus nombreux, qui sont durablement exclus du marché du travail qui relèvent de la solidarité (ne devant compter que sur les prestations sous condition de ressources). Ensuite, les évolutions récentes l'ont séparé en deux parties

tendent à diviser le système en deux groupes de secteurs : les secteurs relevant toujours principalement des assurances sociales (retraites et chômage, même s'ils intègrent des prestations sous conditions de ressources destinées aux plus démunis), et les secteurs relevant de plus en plus d'une logique non contributive (santé et famille, politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion).

Bruno Palier, « Les caractéristiques de l'Etat-providence en France », Cahiers Français, n°358, septembre- octobre 2010

1. Quel est le point commun entre les deux premières tendances relevées par l'auteur ?
2. Retrouvez dans le texte la raison pour laquelle ces tendances sont à l'œuvre.

Exercice 3

Montants moyens des prélèvements et prestations en euros par unité de consommation⁽¹⁾ en 2012

	Quintiles de niveau de vie					Ensemble
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
Revenu avant redistribution (A)	7 266	15 591	21 474	28 623	55 292	25 649
Prélèvements	- 333	- 1 010	- 2 066	- 3 501	- 10 707	- 3 523
Financement de la protection sociale	- 369	- 857	- 1 420	- 2 073	- 4 304	- 1 804
Impôts directs	36	- 154	- 646	- 1 427	- 6 404	- 1 719
Prestations	4 332	1 266	736	480	335	1 430
Prestations familiales	1 575	775	560	396	285	718
Aides au logement	1 350	273	77	38	18	351
Minima sociaux ⁽²⁾	1 406	218	100	46	31	360
Revenu disponible (B)	11 266	15 847	20 145	25 602	44 919	23 556
Taux de redistribution (B-A)/A	55,0	1,6	- 6,2	- 10,6	- 18,8	- 8,2

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE, 2012.

⁽¹⁾ Mode de calcul permettant de tenir compte de la composition des ménages.

⁽²⁾ Prestations sociales assurant un niveau de vie minimal aux ménages.

1. Que représentent les quintiles Q1 ? Q5 ?
2. Posez les calculs permettant de trouver (dernière colonne) :
- 23 556

3. Quelles sont les composantes de la redistribution présentées dans ce document ?
4. Comment évolue le montant des prélèvements selon le quintile ?
5. Comment évolue le montant des prestations selon le quintile ?
6. Quel est l'effet de la redistribution sur le revenu de Q1 ? de Q5 ? Utilisez les données de la dernière ligne pour justifier votre réponse.
7. Mesurez l'inégalité de revenu (Q5/Q1) avant et après redistribution.
8. Qu'en conclure sur l'effet de la redistribution sur les inégalités ?
9. Bonus : quel type de prélèvement et quel type de prestations sont les plus redistributifs ?

Documents Partie II. B

Document 6 La fiscalité en France (doc 1 p.350 Bordas)

Vidéo Decod'Eco « La moitié des Français ne paie pas d'impôt ?

<https://www.youtube.com/watch?v=XHJicZ5563Q>

Questionnaire :

1. Quels sont les deux types d'impôt en France ?
2. Donnez des exemples de ces deux types d'impôt
3. Lesquels sont peu visibles pour les Français ? Pourquoi ?
4. Quels impôts sont payés par tous les ménages ?

La TVA est un impôt indirect sur la consommation. Il existe plusieurs taux :

Nom	Niveaux du taux (en%)	Exemples de produits ou services concernés
Taux particulier	2,1	Médicaments remboursés par la Sécurité sociale, publications de presse
Taux réduit	5,5	Livres, transports de voyageurs
Taux réduit	10	Droits d'entrée aux musées, au zoo, aux monuments
Taux normal	20	Tous les produits qui ne sont pas concernés par les catégories précédentes

Source : ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics, 2019.

L'impôt sur le revenu est un impôt direct, prélevé par tranches de revenu :

Fraction du revenu imposable (barème 2019)	Exemples de produits ou services concernés
Jusqu'à 9 964 €	0 %
De 9 964 à 27 519 €	14 %
De 27 519 à 73 779 €	30 %
De 73 779 € à 156 244 €	41 %
Au-delà de 156 244 €	45 %

Source : ministère de l'Économie et des Finances, de l'Action et des Comptes publics, 2019.

- 1 • **Lire** Que signifient les données entourées ?
- 2 • **Analyser** Tous les Français sont-ils assujettis à une fiscalité ? à l'impôt sur le revenu ?
- 3 • **Expliquer** Quelles sont les grandes différences entre la TVA et l'impôt sur le revenu ?
- 4 • **Déduire** Quelle imposition permet de réduire davantage les inégalités ?

Exercice d'application.

Complétez le tableau ci-dessous par des estimations personnelles. Le coût privé est le coût du service supporté par l'utilisateur direct du service, le coût collectif celui supporté par la société via la fiscalité. Le coût global est la somme des deux.

Service	Coût global	Coût privé	Coût collectif
Un an de scolarité au collège			
Un an dans l'enseignement supérieur public			
Une consultation chez le médecin généraliste			
Prise en charge hospitalière			
Consommation annuelle de médicaments			
Billet SNCF			

Document 7 Le caractère redistributif des services collectifs (doc 1 p.352 Bordas)

Le taux de pauvreté constitue généralement un indicateur du revenu des personnes. [...] Lorsqu'on prend en compte les services publics, le taux de pauvreté relevé dans 27 pays de l'OCDE passe de 10 % à 5 %. En Belgique, en Irlande et au Royaume-Uni, la pauvreté diminue de près de 60 %, ce qui reflète la valeur des services publics offerts dans ces pays. Elle baisse d'environ 27 % en Estonie et en Suède, pays déjà parmi les plus égaux en termes de revenus. [...]

Prenons le cas de l'éducation. Une augmentation des dépenses afférentes à l'enseignement obligatoire fera davantage reculer la pauvreté globale dans les pays où celle-ci touche fortement les familles ayant de jeunes enfants et où les taux de scolarisation sont élevés. Au Mexique, au Danemark, en Norvège et au Canada, la valeur de l'enseignement public fait croître le revenu des ménages de 15 % environ, voire davantage.

Les services de santé ont aussi pour effet de réduire les inégalités de revenu, en particulier parce que les dépenses publiques y sont concentrées sur les personnes âgées qui, en règle générale, ont un revenu inférieur à la moyenne. Les dépenses publiques de santé font croître le revenu disponible de 11 % en Pologne, en Australie et aux Pays-Bas, et le chiffre atteint 17 % en Belgique, en France et en Suède. Cette augmentation est beaucoup plus marquée pour les catégories à faible revenu et diminue à mesure que le revenu s'élève. ■

« Quand les services publics réduisent la pauvreté »,
L'observateur de l'OCDE, n° 287-4, 2011.

OUTIL SES

Le **taux de pauvreté** permet de déterminer la part de la population qui vit avec un revenu disponible se situant en dessous du seuil de pauvreté (calculé à 50 % du revenu médian).

NOTION DE TERMINALE

Services collectifs : productions non marchandes du secteur public financées par les prélèvements obligatoires (l'éducation ou la santé par exemple).

- 1 • **Illustrer** Outre l'éducation et la santé, donnez des exemples de services collectifs.
- 2 • **Argumenter** Comment les services d'éducation et de santé réduisent-ils concrètement les inégalités ?
- 3 • **Expliquer** Que signifie la dernière phrase du texte ?

Documents Partie II. B.

Document 8 La discrimination policière et judiciaire

Entre 2009 et 2013, l'anthropologue Didier Fassin a enquêté dans une maison d'arrêt de la banlieue parisienne. Il y prend une question à bras-le-corps : celle de la surreprésentation des minorités ethniques en prison.

Didier Fassin a élaboré ses propres «stats» ethniques. Il a étudié les registres de la maison d'arrêt où il enquêtait, en a tiré un recensement fondé sur le patronyme des personnes détenues et leur apparence physique sur photo d'identité. Résultat : «*Les hommes noirs et arabes représentaient les deux tiers de l'ensemble des détenus et même plus des trois quarts des moins de 30 ans.*»

Alors, les Noirs et les Arabes commettent-ils plus de délits que les Blancs ? Ou bien la justice est-elle raciste ?

La surreprésentation des jeunes issus de l'immigration s'explique d'abord par leur situation sociale. En 2007, les sociologues Véronique Le Goaziou et Laurent Mucchielli avaient dépouillé les dossiers traités par le parquet chargé de la délinquance des mineurs de Versailles. Ils avaient eux aussi «codé» les jeunes à partir de la consonance de leur nom. Conclusion : les deux tiers des mineurs poursuivis par le parquet étaient nés de parents étrangers, 60% environ de parents maghrébins ou subsahariens. «*Mais derrière cette variable "origine immigrée" se cachent en réalité d'autres variables explicatives, notamment le lieu de résidence, l'échec scolaire et la taille des fratries*», explique Laurent Mucchielli. Quand on analyse la délinquance juvénile à travers ces facteurs, «*la surreprésentation des minorités disparaît presque totalement.*»

Mais au-delà de la question sociale, ce que souligne Fassin, ce sont les ressorts discriminants de nos institutions, qui mènent davantage de Noirs et d'Arabes en prison. Les lois, d'abord, sanctionnent plus sévèrement les délits commis par les classes populaires (vols, recels) que ceux qu'on retrouve davantage parmi les classes aisées (délinquance financière, évasion fiscale).

Puis c'est le travail policier qui «*procède à un profilage des individus sur leur apparence physique*». L'usage ou la revente de stupéfiants représente une entrée en prison sur sept, note le sociologue. Neuf fois sur dix, il s'agit de cannabis, bien plus réprimé que la cocaïne, une drogue plus onéreuse.

Mais c'est aussi le traitement judiciaire des délits qui se révèle inégalitaire.

Depuis quinze ans, la volonté des politiques de donner une réponse systématique et rapide à toutes les infractions a fait exploser le traitement des dossiers «en temps réel» et en urgence. Les comparutions immédiates ont explosé : les prévenus y débarquent directement après leur garde à vue, les dossiers sont expédiés en quelques minutes et les peines de prison tombent bien plus fréquemment que lors des audiences classiques. Or les plus précaires sont les premiers visés par cette justice d'urgence. Le manque de «garanties de représentation», qui touche davantage les étrangers et les

classes défavorisées, a ici un impact énorme : les magistrats craignent que les étrangers et les SDF ne se présentent pas à l'audience. A contrario, ils privilégient les sanctions pécuniaires pour les délinquants plus fortunés et évitent quand ils le peuvent la prison à ceux qui ont un travail.

Dans son livre, Didier Fassin raconte une audience à laquelle il a assisté. Deux affaires sont tour à tour jugées en comparution immédiate. D'abord un jeune Français dont les parents sont nés au Sénégal. Accusé d'outrage et de rébellion contre des gardiens de la paix, il a déjà fait des séjours en prison. Sa mère l'accompagne, en robe traditionnelle de bazin. Il a un avocat commis d'office. *«Il manifeste une certaine indifférence, se fait vivement rappeler à l'ordre par le président.»* Son dossier doit être renvoyé, mais on décide malgré tout de le placer en détention jusqu'à la nouvelle audience. Sa mère supplie de le laisser attendre le procès libre. Le président s'agace, lui signifie son congé d'un revers de la main : *«Disposez madame s'il vous plaît.»* La seconde affaire concerne un jeune homme blanc accusé de viol sur sa compagne, certificat médical à l'appui. Il est accompagné de sa famille de classe moyenne et d'un avocat rémunéré. *«Il répond d'un ton humble et posé.»* Il rentre chez lui avec de la prison avec sursis.

Sonya Faure, « Couleur de peau, la justice pas si aveugle que ça », Libération, 4 février 2015

1. **Quel constat fait le sociologue Didier Fassin dans les prisons françaises ?**
2. **Quelle première explication est avancée par le sociologue Mucchielli ?**
3. **Quelles sont les explications alternatives avancées par Didier Fassin ?**
4. **Pourquoi peut-on parler de discrimination policière et judiciaire des populations étrangères et immigrées ?**
5. **Donnez d'autres exemples de types de populations discriminées, et de domaines où la discrimination s'opère.**

Document 9 Le rôle du défenseur des droits

Une «discrimination systémique». Dans une décision datée du 12 mai et révélée par *Mediapart*, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, qualifie de «discriminatoires» les pratiques, répétées sur plusieurs années, du commissariat du XII^e arrondissement de Paris à l'encontre d'un groupe de jeunes habitants noirs et arabes ou perçus comme tels. Ces observations interviennent dans le cadre d'une procédure civile lancée contre l'Etat en juillet 2019 par 18 mineurs à l'époque des faits. Ils dénoncent depuis 2015 des contrôles au faciès, des insultes et des violences répétées de la part des policiers. Dans cette affaire, trois agents avaient été condamnés au pénal en avril 2018, en première instance, à cinq mois d'emprisonnement avec sursis et des amendes. Sur ce volet pénal, un appel a été interjeté par les policiers.

Pour former son avis sur ces faits, le Défenseur des droits a eu accès aux différentes pièces de la procédure pénale. Dans sa décision, l'autorité administrative indépendante relève notamment que les pratiques en cause étaient le fruit d'ordres hiérarchiques : *«Les pratiques dites de "contrôle évictions" demandées par la hiérarchie concernaient toujours les mêmes jeunes gens, lesquels étaient par ailleurs qualifiés dans les registres de main courante d'"indésirables", terme particulièrement stigmatisant.»* Une succession de contrôles d'identité, de palpations, de conduites au commissariat qui *«se sont produits en dehors du cadre légal et se sont accompagnées d'entorses fréquentes à la procédure qui visaient particulièrement les plaignants, tous des jeunes gens [...] d'origine maghrébine et africaine»*, estime le Défenseur des droits.

Dans sa décision, Jacques Toubon conclut que *«c'est ainsi la somme des pratiques constatées, la répétition des violations de procédures envers le groupe de jeunes gens du quartier d'origine maghrébine et africaine qui va conduire à la reconnaissance de la discrimination sous ses multiples formes qu'il s'agisse de discriminations directe, indirecte ou de harcèlement, créant un cadre où se déploie la discrimination systémique : l'effet cumulatif de ces comportements crée un climat d'exclusion et de discrimination.»*

La révélation de cette récente décision intervient au moment où les pratiques discriminatoires des forces de l'ordre et les violences policières sont brûlantes dans le débat public aux Etats-Unis à la suite de la mort de Georges Floyd, le 25 mai, lors de son interpellation. Mais aussi en France. Un rassemblement est

notamment organisé ce mardi en fin de journée devant le tribunal de grande de Paris par les proches d'Adama Traoré, mort en juillet 2016 lors de son arrestation par la gendarmerie.

**Le Défenseur des droits dénonce un cas de «discrimination systémique» par la police,
Libération, 02/06/2020**

1. **Qu'a révélé le Défenseur des droits dans son rapport ?**
2. **Comment a-t-il enquêté ?**
3. **Pourquoi est-il nécessaire qu'il soit une « autorité administrative indépendante » ?**
4. **Quels peuvent être les effets de son rapport ?**

Document 10 La discrimination positive aux USA

Entretien avec Daniel Sabbagh, directeur de recherche au Centre de recherches internationales de Sciences Po (CERI)

Les politiques de discrimination positive que l'on rencontre dans les universités américaines sont plus diverses et plus complexes qu'on ne les imagine. Pourriez-vous les décrire en quelques mots ?

Daniel Sabbagh : Les politiques de discrimination positive ont en commun un objectif : il s'agit de faire en sorte que des populations sous-représentées à l'université, relativement à leur poids démographique, ne le soient plus, ou plus au même degré. Elles se basent sur le postulat que cette sous-représentation résulte, au moins en partie, de discriminations, passées ou présentes. Les populations concernées sont les Noirs, les Hispaniques, les « autochtones » (*Native Americans*) et parfois les Asiatiques.

Au-delà de cet objectif commun, les politiques en question se distinguent les unes des autres par leurs modalités. On peut les regrouper en deux catégories : la discrimination positive (*affirmative action*) que l'on pourrait appeler « directe » dans la mesure où elle accorde ouvertement un avantage à ses cibles ; enfin, la discrimination positive « indirecte », plus récente. Cette dernière s'appuie sur des critères apparemment non raciaux (*color-blind*), comme le lieu de résidence ou le niveau de revenus, mais qui, en réalité, sont fortement corrélés à l'appartenance à un groupe racial.

La discrimination positive « directe » a-t-elle donné des résultats significatifs ?

D. S. : En grande partie, oui. L'affirmative action mise en place à partir des années 1960 s'est révélée globalement efficace par rapport à son objectif immédiat. Elle a largement contribué à ce que la proportion de Noirs dans la population étudiante passe de 2% à 9% entre 1960 et 1994 (les Noirs représentaient 13 % de la population américaine en 2010). On sait que si la discrimination positive directe était aujourd'hui supprimée purement et simplement, les Noirs ne représenteraient plus que 2% des étudiants dans les universités les plus prestigieuses*.

Et pourtant, malgré leur impact avéré, les formes directes de discrimination positive sont de plus en plus critiquées. Quels sont leurs défauts ?

D. S. : Dans de nombreux cas, ces défauts sont postulés mais non démontrés. Par exemple, rien n'indique que les étudiants des minorités fassent moins d'efforts parce qu'ils seraient sûrs de bénéficier d'un coup de pouce. Rien n'indique non plus que cette forme de discrimination positive ait pour effet de dégrader l'image du groupe bénéficiaire aux yeux de ses membres. Mais tous les débats ne sont pas clos.

D'autres substituts se sont-ils montrés plus efficaces ?

D. S. : Le premier point à souligner est qu'aucun substitut pris isolément ne peut être efficace. Seule une conjonction de critères de remplacement pourrait produire les résultats escomptés. On sait notamment que le seul fait de remplacer le critère racial par un critère de revenu parental ne sert à rien. La majorité des Noirs dont le niveau initial rendrait envisageable l'admission dans une université prestigieuse ne sont pas pauvres, la majorité des pauvres ne sont pas noirs et, parmi les pauvres, les performances scolaires des Noirs et des Hispaniques demeurent inférieures à celles des Blancs et des Asiatiques...

Peut-on tirer de ces expériences des enseignements pour faire avancer l'égalité devant l'éducation en France ?

D. S. : La comparaison est rendue difficile par le fait que nous en savons beaucoup moins quant aux effets des politiques mises en œuvre. Notre culture de l'évaluation laisse encore à désirer. Cette évaluation se heurte aussi au fait qu'en l'absence de ce que l'on appelle improprement des « statistiques ethniques », il nous est impossible d'apprécier pleinement les conséquences des politiques de discrimination positive indirecte qui existent pourtant. Les Américains n'ont pas ce problème, et sont donc en mesure de comparer l'efficacité des différentes formes de discrimination positive. En France, la discrimination positive indirecte s'impose par défaut, faute de concurrents légitimes, et on sait relativement peu de choses sur ses résultats.

*Contrairement à une idée reçue, environ 70% des universités américaines sont ouvertes à tous. Moins du tiers d'entre elles sont sélectives.

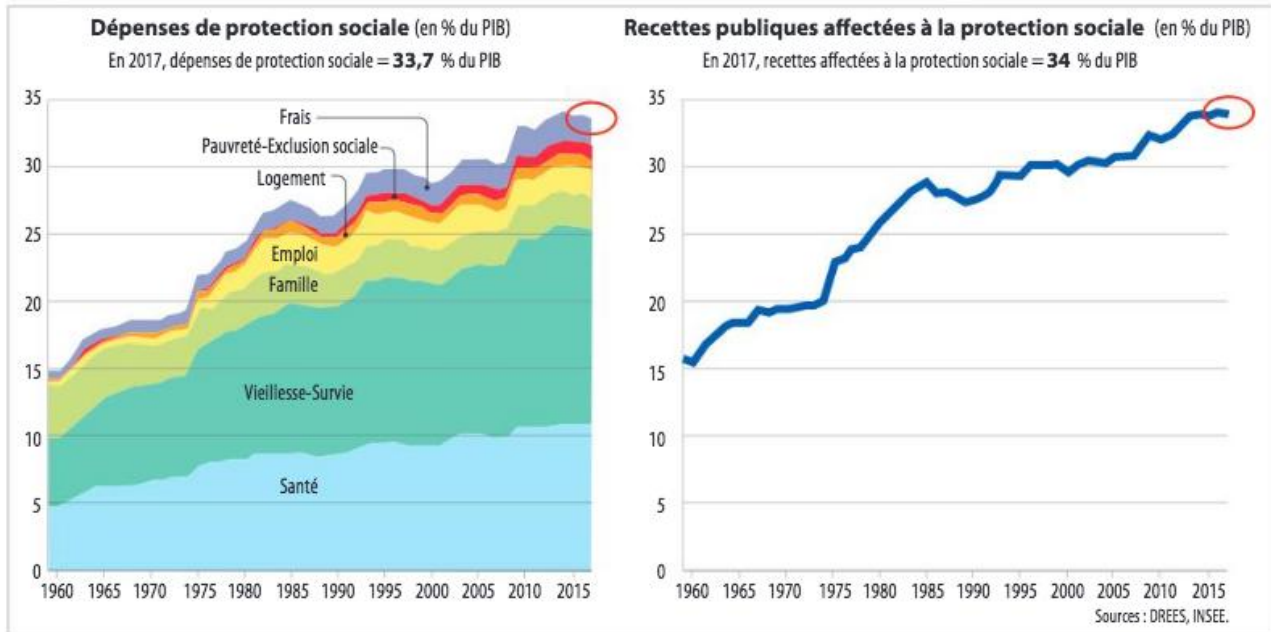
** Aux États-Unis, les politiques éducatives – dans le secondaire notamment – relèvent des États. Le gouvernement fédéral est censé jouer un rôle résiduel.

« DISCRIMINATION POSITIVE AUX USA : ÇA MARCHE OU PAS ? », SciencePo.fr, 8/9/2015

- 1. A l'aide de recherches personnelles, distinguez les formes directes et indirectes de discrimination positive.**
- 2. Quelle forme de discrimination ont mis en œuvre les États-Unis ? Dans quel domaine ?**
- 3. Pourquoi était-elle nécessaire ?**
- 4. Quel en a été le résultat ?**
- 5. Quelles critiques lui sont adressées ? L'auteur leur donne-t-il raison ?**
- 6. Quelle forme de discrimination positive est-elle mise en œuvre en France ? pour quelles raisons ?**

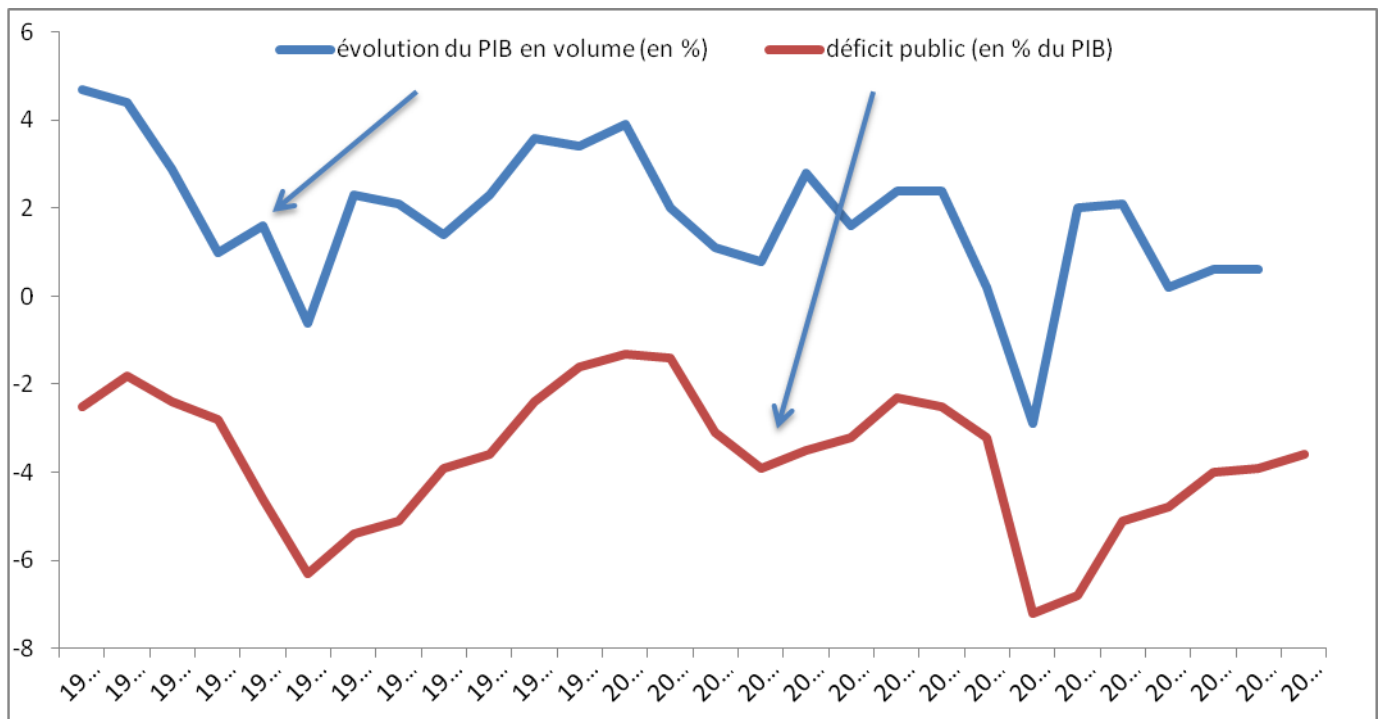
Documents Partie III. A.

Document 11 Les contraintes structurelles (doc 2 p.304 Hachette)



- 1 Rédigez une phrase présentant la signification précise des données entourées.
- 2 Par un calcul, mesurez l'évolution de la part des dépenses de protection sociale dans le PIB entre 1959 et 2017. 📄 Fiche outil n° 1 p. 349
- 3 Quelles sont les dépenses dont la part dans le PIB a le plus augmenté ?
- 4 Comment ont évolué les recettes publiques affectées à la protection sociale depuis 1959 ? Pourquoi ?

Document 12 Les contraintes conjoncturelles



1. que signifie la notion de « déficit public » ?
2. lire les valeurs pour l'année 1988.
3. quel lien pouvez-vous établir dans l'évolution des deux courbes ?
4. comment pouvez-vous expliquer le constat réalisé à la question 3 ?

Document 13 Les limites de la redistribution

Graphique 1 La fiscalité



Graphique 1 :

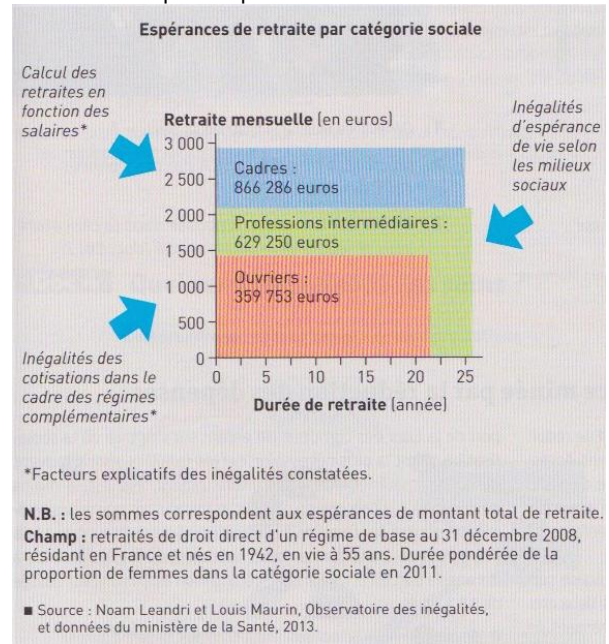
1. Exprimez les valeurs correspondant au 1^{er} décile.
2. A partir de quel quantile la fiscalité n'est-elle plus progressive ?
3. Quels impôts ne sont pas progressifs ?

Graphique 2 :

1. Comment a été calculé le 359 753 € ?

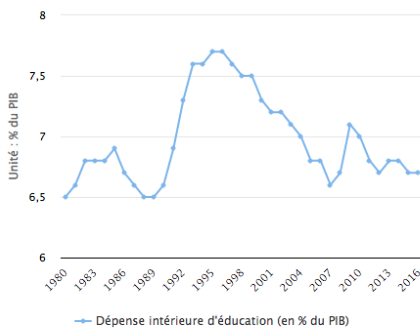
Graphique 2 Les prestations sociales

2. Pourquoi les cadres gagnent-ils deux fois plus que les ouvriers ?



Document 14 Les services collectifs sous tension (doc 3 p.355 Bordas)

Évolution des dépenses d'éducation rapportées à la richesse nationale en France



Source : ministère de l'Éducation nationale - © Observatoire des inégalités

Les Gilets jaunes réclament à la fois un allègement fiscal et le maintien de leurs services publics. Emmanuel Macron dans ses questions aux Français n'a pas manqué de souligner le paradoxe : « Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ? À l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer ? » Les services publics sont variés (transport SNCF, écoles, bureaux de poste, hôpitaux) et habituellement analysés de manière séparée par les chercheurs, mais il vaut la peine de les étudier comme un ensemble car la dégradation des services publics dont se plaignent les usagers suit un mécanisme relativement similaire d'un monde à l'autre.

Ce mécanisme peut être décomposé en plusieurs étapes dont la succession entraîne un sentiment d'inéluctabilité dans la détérioration des services publics, alors qu'une étape pourrait ne pas conduire automatiquement à une autre si une volonté politique en décidait. Leur point de départ consiste à exiger une rentabilité difficile à atteindre au regard des missions de service public dont ils sont en charge (1). L'étape suivante est celle d'un délaissement progressif de l'entretien des infrastructures (2) conduisant à une dégradation des services fournis (3). Ce

délaissement produit alors une moindre rentabilité (4), motif invoqué pour ouvrir à la concurrence, à défaut de privatiser, le service ou l'entreprise en question (5). Les dernières étapes de la détérioration des services publics consistent à détourner les derniers usagers (6) ou à dualiser ces services en proposant plusieurs gammes de prestations, allant de l'« entrée de gamme » (du « low cost ») au « haut de gamme ». Cette dualisation produit une segmentation des usagers – et donc une rupture de l'égalité entre eux – qui crée une perte de sens. Cette dernière accroît à nouveau l'exigence de rentabilité en la faisant passer d'un moyen visant à assurer une mission d'intérêt général à une fin en soi (7). ■

Nadège Vezinat, « Le crépuscule des services publics », *La Vie des idées*, 26 février 2019.

- 1 • **Analyser** Expliquez le paradoxe évoqué au début du texte.
- 2 • **Illustrer** À l'aide d'un exemple, illustrez chacune des étapes du mécanisme de dégradation des services collectifs.
- 3 • **Repérer** Quel est le lien entre la réduction des déficits publics (doc 3) et la dégradation des services collectifs ?

Bilan : montrez que le graphique illustre la thèse défendue dans le texte

Document 15 Les limites de la discrimination positive

On le sait maintenant depuis plusieurs années : d'élève moyen dans les années 2000, l'école française est devenue la plus inégalitaire de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). L'enquête internationale PISA vient le rappeler tous les trois ans.

Voilà pour le diagnostic. Mais le Cnesco va au-delà en interrogeant les responsabilités. En premier lieu, la politique des ZEP en prend un coup. Fondée en 1981 sur le principe de la discrimination positive – « donner plus à ceux qui ont moins » –, l'éducation prioritaire aboutit, aujourd'hui, à produire de la discrimination négative : on donne moins à ceux qui ont moins. « Au départ pensé comme temporaire, le dispositif s'est étendu, les moyens se sont dilués, avec des effets de stigmatisation assez forts : dès lors qu'un établissement passe en éducation prioritaire, il y a une désertion des familles pour scolariser leur enfant dans un autre collège », résume Georges Felouzis, sociologue à l'université de Genève.

En éducation prioritaire, la taille des classes n'est pas suffisamment réduite pour avoir un impact : seulement 1,4 élève en moins au primaire ; 2,5 élèves de moins au collège. Les enseignants y sont moins expérimentés : 17 % ont moins de 30 ans dans le secondaire, contre 9 % hors éducation prioritaire. Et beaucoup ne font qu'y passer.

Mais là où un tabou tombe, c'est sur la qualité et le temps d'enseignement dispensés. Ainsi, au collège, les enseignants de ZEP estiment consacrer 21 % du temps de classe à « l'instauration et au maintien d'un climat favorable », contre 16 % hors de l'éducation prioritaire et 12 % dans le privé. C'est autant de temps en moins dédié à l'enseignement. Les 4 heures de français par semaine programmées en 3e deviendraient 2 h 30 en ZEP, 2 h 45 hors ZEP et 3 heures dans le privé. Problèmes de discipline mais aussi exclusions, absences d'élèves et d'enseignants, pèsent sur les emplois du temps.

Qualitativement, aussi, le réquisitoire est sévère.

« Les élèves de milieux défavorisés n'ont pas accès aux mêmes méthodes pédagogiques que ceux de milieux favorisés, souligne la sociologue Nathalie Mons, présidente du Cnesco. En mathématiques par exemple, les tâches sont moins ambitieuses, les attentes plus basses, l'environnement pédagogique moins porteur. »

Et cette différence de traitement est plus importante en France qu'ailleurs.

« Comment le système éducatif français aggrave les inégalités sociales », LE MONDE, 27.09.2016

Aurélie Collas et Mattea Battaglia

1. quel constat font les auteurs sur le niveau des inégalités scolaires en France ?
2. rappelez ce qu'est la politique de ZEP.
3. Montrez pourquoi cette politique renforce les inégalités scolaires au lieu de les réduire.

Document 16 Un système social désincitatif (doc 2 p.334 Magnard)

Montants mensuels de salaire net et de RSA¹ en 2015 (en euros)

SITUATION PROFESSIONNELLE	SALAIRE NET	RSA	TOTAL
Sans emploi	0	524	524
Quart temps	285	325	610
Mi-temps	570	217	787
Trois quarts temps	855	109	964
Plein temps	1 140	0	1 140

■ Calculs effectués à partir des données du site service-public.fr.

dégressivité (RSA « activité ») en complément de leur salaire

Depuis la seconde moitié des années 1990, on a assisté, au sein des pays de l'OCDE, à une focalisation croissante sur les problèmes d'incitation au travail (plus exactement, à la prise d'emploi). Cette préoccupation découle d'un constat simple : pour de nombreuses personnes sans emploi, étant donné les systèmes de prestations sociales, il n'y a aucun avantage financier à prendre un emploi. Ces personnes sont alors « piégées » dans une trappe à inactivité. En France depuis la fin des années 1990, plusieurs travaux avaient notamment montré le faible gain à la reprise d'emploi pour les personnes au revenu minimum d'insertion (RMI) [...]. Ce gain pouvait même être nul voire nettement négatif dans certaines configurations familiales lorsqu'on prend en compte l'ensemble des aides sociales, notamment locales. Au-delà des seuls allocataires des aides sociales, selon les estimations prenant en compte l'ensemble du système redistributif, plus de la moitié (57 %) des personnes sans emploi (incluant donc aussi les inactifs) n'avaient pas d'intérêt financier à travailler – constituant par là la fraction « volontaire » du non-emploi.

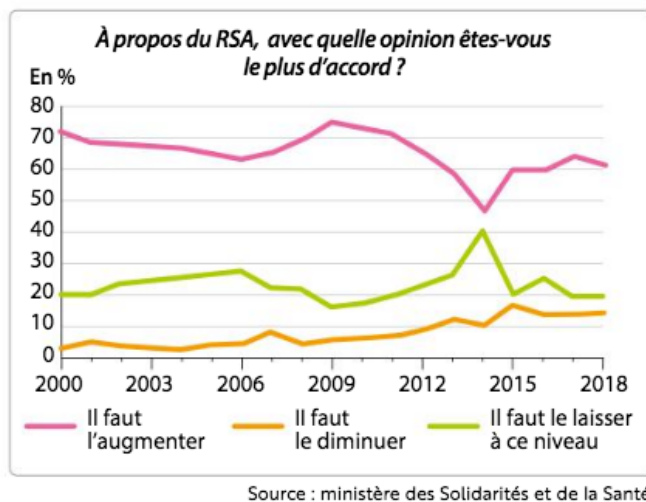
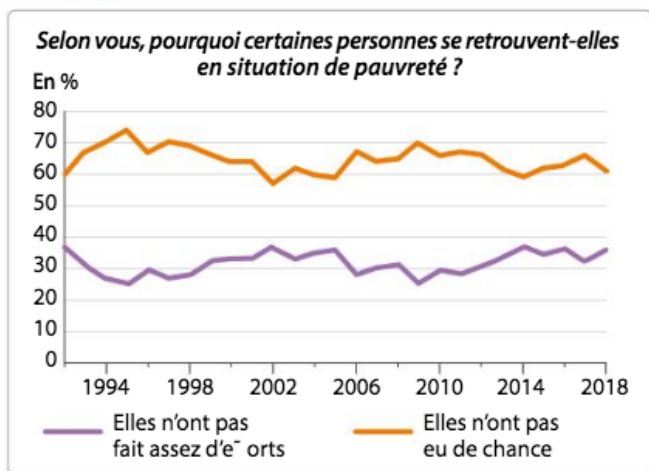
Jérôme Gautié, « IV. Les politiques de l'emploi », in *Le Chômage*, © La Découverte, coll. « Repères », 2015.

Note : le Revenu de solidarité active (RSA) est un revenu minimum versé aux chômeurs n'ayant pas droit aux allocations chômage (le RSA « socle ») et aux salariés ayant des salaires inférieurs au SMIC selon un principe de

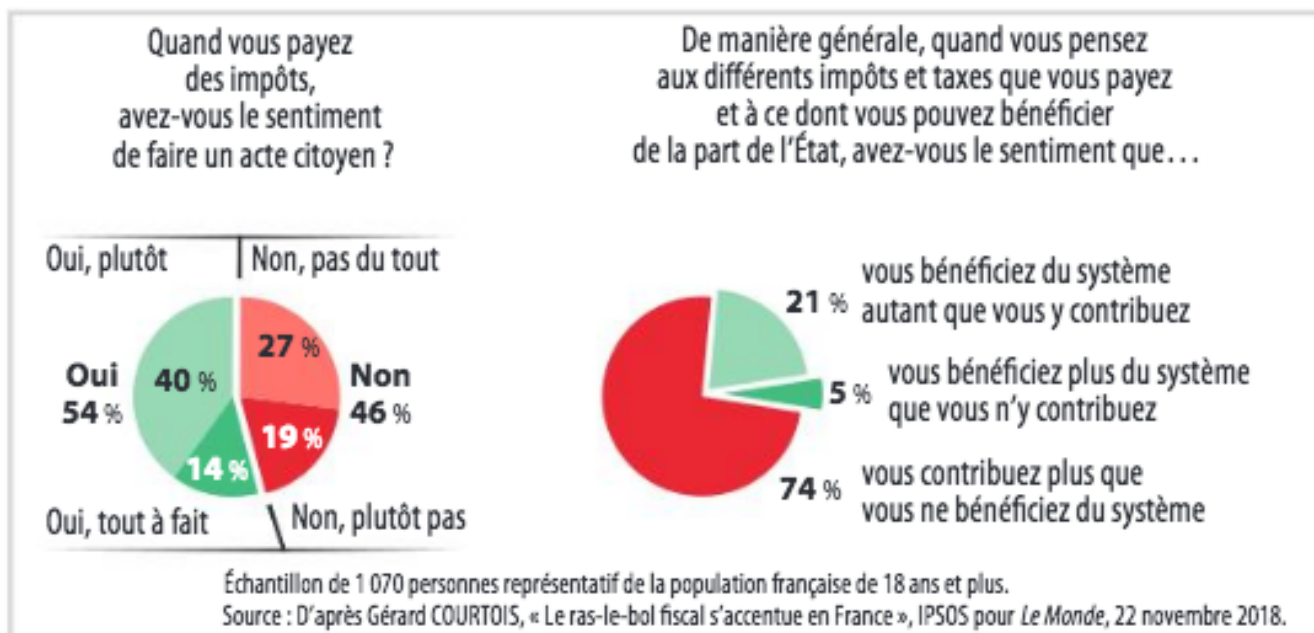
1. Expliquez la notion de « trappe à inactivité » (texte)
2. Illustrez cette notion avec la colonne « salaire net » en la comparant au montant du RSA « socle ».
3. Quel a été alors le but de la création du RSA « activité » ?

Document 17 Une adhésion en baisse à la redistribution (doc 2 p.356 Bordas doc 4 p.305 Hachette)

Graphique 1 La pauvreté



Graphique 2 Les impôts



Graphique 1 :

1. Donnez la signification des valeurs pour l'année 2018.
2. Quelle est l'opinion majoritaire des Français concernant la pauvreté et l'assistance ?
3. Cette opinion évolue-t-elle ? Si oui apportez deux explications possibles

Graphique 2 :

4. Caractériser le consentement à payer l'impôt en France.
5. Concernant le second camembert, pensez-vous que l'opinion majoritaire soit juste scientifiquement ? (aidez-vous de votre cours du II. pour répondre)